



Conseil national Paris à la BnF, le 8 octobre 2018

Présent-es : Ludovic Bayart (Midi-Pyrénées), Alice Bernard (Centre), Sylvie Larigauderie, Hélène Beunon (Ile-de-France), Eric Bourdeau (Aquitaine), Fabrice Boyer (Auvergne), David Declercq (Nord-Pas-de-Calais-Picardie), Agnès Defrance (Languedoc-Roussillon), Virginie Eck (Rhône-Alpes), Chantal Ferreux (Bourgogne), Xavier Galaup, Pierre Halff (Alsace), Karine Chane-Chane (La Réunion), Violaine Godin (Pays-de-Loire), Marianne Masson (Lorraine), Patrick Megel (PACA-Corse), Viviane Olivier (Limousin), Olivier Pichon (Bretagne), Claire Tailliant (Normandie), Sébastien Lagarde (BN, Com RH, vie de l'asso), Claire Bongrand (Jeux vidéo), Pascal Wagner (ABIS), Hélène Brochard (Hôpitaux-Prisons), Monique Calinon (BU/BS), Antoine Torrens (International), Thomas Colombera (Légothèque), Jean-Rémi François (Illettrisme), Cyrille Jaouan (Labenbib), Dominique Lahary (Comité éthique, Bibs en réseau), Olivia de la Panneterie, Valérie Marchand (ABF).

Excusé-es : Laurent Lemaître, Anna Marcuzzi, Pascal Schmitt, Agnès Guesnon, Gladys Gonfrier, Véronique Herren, Laurence Macé, Isabelle Magne-Certain, Stéphanie Teissier-Alonso, Mina Bouland, Françoise Martinelli, Cécile Trévian.

Présentations des motions et échanges (1h00)

Chaque groupe s'exprime sur la motion Alsace, Auvergne, IDF et autres

Alsace : Pierre Halff

Il souhaite que, étant donné la gravité de l'affaire et du fait que le bureau n'en ait pas pris toute la mesure des attaques, l'ensemble des adhérents soient mis au courant par l'envoi d'une lettre électronique.

Xavier Galaup : tous les CA ont été amenés à discuter de l'affaire et des motions. Reste la question de la LE

Nord-Pas- de-Calais & Picardie : David Declercq

Réunion du CA le 22 juin, les versions de lettre sont arrivées ensuite. La majorité des membres du CA n'étaient pas au courant. Il y a eu débat + rédaction d'un message : soutien, regret des manques de l'AG, **contre la lettre électronique**.

Midi-Pyrénées : Ludovic Bayart

Soutien à Anna, mais envoyer une lettre serait raviver le feu, Il vaut mieux se concentrer sur les élections et les missions de l'ABF. Le groupe pense qu'une analyse du contexte juridique serait intéressante. Le CA n'était pas particulièrement au courant. Il faut trouver des solutions pour sortir par le haut.

Aquitaine : Eric Bourdeau

Le groupe n'a pas eu le temps de se réunir physiquement mais il y a eu beaucoup d'échanges par mail. Débat riche et intéressant. Travailler en parallèle sur la rédaction d'un texte transmis vendredi. Rejet unanime de la newsletter exceptionnelle. La plus grande partie des adhérents ne sont pas au courant. Risque de décalage avec le ressenti et les réalités du terrain et les instances de l'ABF. Le groupe propose une journée d'étude sur l'accès à l'information dans les bibliothèques. **Contre la lettre électronique**

Centre : Alice Bernard

Il n'y a pas eu de CA en présentiel, les discussions se sont faites par mail, certains n'étaient pas au courant, d'autres n'ont pas répondu. Soutien à Anna mais pense qu'une lettre serait remettre de l'huile sur le feu, il faut passer à autre chose ; une seule collègue pour mais en tant que présidente, **Alice vote contre**. Oui à la proposition IdF de proposer quelque chose dans la revue, plutôt avec certains éléments de la version longue, ou bien dégainer rapidement au moment de la journée de Strasbourg si dérapages.

Pierre Halff lit le Tweet agressif de Thomas Fourmeux faisant référence à la journée d'étude à Strasbourg sur "Bibliothèques et valeurs de la République » qui aura lieu en novembre.

Pays-de-Loire : Violaine Godin

Le CA a eu lieu fin septembre, tous les membres n'étaient pas au courant, débat. Soutien à Anna, mais timing beaucoup trop tardif, risque de remettre de l'huile sur le feu ; réflexions sur les réseaux sociaux. Trouver un moyen pour éviter que cela ne se reproduise plus. Dommage que le vrai débat n'ait pas eu lieu, le groupe craint une division de l'association.

Bretagne : Olivier Pichon

La discussion a eu lieu début septembre, certains étaient présents à l'AG. Soutien à Anna, pas de nécessité de LE, peut-être un article dans la revue, se concentrer sur les élections (renouvellements difficiles). Olivier rappelle le courrier de Benoît Vallauri qui prenait la défense de Chloé Lailic qui aurait peut-être été instrumentalisée. Xavier avait fait une réponse.

Quid du numérique alors que la commission n'existe plus ?

Languedoc-Roussillon : Agnès Defrance

Sur la même ligne que la majorité des groupes précédents, le CA a voté contre la lettre électronique tout en soutenant bien évidemment Anna. Risque de remettre de l'huile sur le feu, on en a parlé à plusieurs reprises au CA, certains n'ont pas compris pourquoi on en reparlait, les plus jeunes qui ont envie de s'impliquer dans l'ABF ne comprennent pas l'impact et le fait que les problèmes de personnes ont pris le pas sur les problèmes de fond. Un débat autour de cette question aura lieu, ouvert à tous.

Auvergne : Fabrice Boyer

Le groupe propose une motion, très réfléchi et travaillée. Le vécu quotidien d'Anna est encore aujourd'hui difficile. Elle serait aussi en difficulté dans sa collectivité en raison des attaques continues. Le contexte de la journée du 12 novembre a commencé à relancer les attaques sur les réseaux sociaux. Ses propos ont été déformés, il n'y a jamais eu appel à surveillance dans son article. Il faut que les débats aient lieu sur le numérique avec une refondation de la commission, avec des missions claires. La forme du soutien à apporter est ouverte, il est essentiel qu'il y ait quelque chose. Comment rebondir, être crédible, rallier des collègues pouvant être induits en erreur par ce qui se passe sur les réseaux sociaux.

PACA : Patrick Megel

Les échanges ont eu lieu par mail, soutien avec Anna, nécessité d'un débat sur le fond. Il faut en tout cas réagir pour ne pas décourager les nouvelles générations.

Rhône-Alpes : Virginie Eck

La réunion du CA a eu lieu le 17 septembre, où Virginie a recontextualisé l'affaire. Le groupe est choqué par les attaques. Même si l'envoi d'une lettre risque de raviver les querelles, le groupe vote pour le format court d'une lettre électronique avec les liens vers les articles en question et le rappel des principes de bienveillance. Sur le principe de la liberté d'expression, l'exclusion d'un-e adhérent-e est exclue. Un travail sur la structuration démocratique de l'association est à faire pour éviter l'entrisme.

La Réunion : Karine Chane-Chane

Nouveau bureau, un peu éloigné, pas de réunion du nouveau CA. abstention

Normandie : Claire Tailliant

Un CA ouvert a eu lieu le 27 septembre. Peu de retours des membres. Il faut éviter une querelle entre "anciens", "victimes", "modernes". Trouver un moyen de se parler. Pour la lettre électronique.

Ile-de-France : Hélène Beunon et Sylvie Larigauderie

Travail en deux temps, car il n'y avait pas les mêmes personnes aux deux CA et le temps de l'été a aussi favorisé une autre réflexion. Bien sûr, le soutien à Anna est total. Un travail sur le fond a été entrepris (les textes ont été donnés après l'été). De ce fait, après tout ce temps, faut-il maintenir la position initiale ? Le groupe est pour une version longue de la lettre diffusée dans la revue BIBLIOTHEQUE(s). Il faut qu'on arrive tous à en sortir par le haut. La réunion du CA a été tendue, les discussions se sont prolongées par mail. Au final pas de position tranchée.

Lorraine : Marianne Masson

Echange sur le premier texte de juin, le CA donnant blanc-seing à Marianne. Uniquement 3 retours, les gens ne se sentent pas concernés. Le groupe vote pour une version courte d'une lettre d'infos.

Limousin : Viviane Olivier

2 réactions, blanc-seing. Réactions de lassitude, d'incompréhension. Viviane exprime son accord avec les motions auvergne et Ile-de-France. Pour une lettre longue, peut-être plus dans la revue. Soutien complet à Anna.

Bourgogne : Chantal Ferreux

Réunion du CA après le congrès. Dans l'ensemble, les gens n'étaient pas informés, donc peu de retours. Soutien évident à Anna, la teneur des tweets est inacceptable. Pour une lettre version longue. Le groupe est ouvert sur la forme.

Xavier : Il semble que l'orientation va contre la lettre électronique proposée par le groupe Alsace mais quelle forme d'action allons-nous prendre aujourd'hui ?

Dominique Lahary : Cette majorité pour ne pas envoyer la lettre est compréhensive car d'une part les gens ne savent pas d'où vient la polémique et tout ça dans un contexte d'élections. Il n'y a pas eu d'expression sur la position de l'ABF. L'ABF n'a jamais dit que les propos d'Anna ont été déformés (pour/contre surveillance). Il n'est pas possible d'avoir des désaveux alors que la journée d'étude de Strasbourg va avoir lieu le mois prochain. Il faut voir comment on règle politiquement et techniquement cette affaire à partir des motions. Il faut une parole forte rendant son honneur à Anna.

Antoine Torrens (international) : Ce sont des questions souvent abordées à l'IFLA. J'ai une perception différente car je n'ai pas vu les attaques personnelles, mais plutôt un débat juridique. Les 2 textes n'étaient pas sur le même plan sur un sujet juridique et politique. Le fait qu'Anna serait l'avocat du diable est difficilement défendable. Pas sûr qu'il faille une lettre d'explication, mais il faut continuer le débat sur la question de surveillance en prenant compte des évolutions législatives. Il existe un texte de référence utile de l'IABD, mais aujourd'hui devenu caduc. Il est souhaitable qu'il y ait des éléments sur lesquels les professionnels puissent s'appuyer dans le cas où ils seraient devant une demande de leurs élus sur ce sujet.

Pierre Half : Il y a un vrai problème d'analyse entre ceux qui disent que c'est une histoire ancienne et l'objectif informatif de la lettre. C'est l'ABF qui est attaquée et qui continuera à l'être. L'agenda est imposé par les éléments extérieurs. Faire une lettre à tous les adhérents pour déconstruire les procédés mis en place depuis des années par les membres de Savoirs communs pour avoir une position forte adressée à l'ensemble des collègues. Si vous pensez qu'une telle lettre va nuire à l'ABF, il ne faut pas la faire, je pense que ce ne sera pas le cas et permettrait de rehausser l'image de l'association.

Sébastien Lagarde : La lettre annonce des positions que nous connaissons tous et avons acceptées. Nos vérités valent leurs contradictions (et inversement). Nous avons accepté BN et CN leurs propos depuis trop longtemps. Ils n'ont pas le monopole du discours numérique et le numérique ne se résume pas à leurs positions. Alors montrons d'autres discours, d'autres sujets et pour cela il nous faut du temps pour mobiliser à nouveau l'association sur d'autres sujets liés au numérique (inclusion, fablab,...).

Jean-Rémi François : première réponse au sein du CN, ce n'est pas une lettre qui va résoudre le problème, il faut mettre en place une stratégie qui monte en puissance.

Monique Calinon : C'est un vœu pieux de penser qu'une lettre fasse stopper leurs réactions.

Pascal Wagner : on est tous englués dans un sale piège. Tous d'accord pour dire que les attaques personnelles contre Anna sont inadmissibles. Mais voie étroite, comment faire comprendre à Anna que nous avons pris la mesure, mais que toute réaction va faire "redémarrer"... Travailler vraiment pour être plus forts sur le plan juridique et numérique, ne pas leur laisser le monopole de la parole. Ce sont leurs pratiques qui sont inadmissibles. Est-il concevable de mettre en place une "cellule collective" capable de répondre du tac au tac ?!

Xavier Galaup : On abordera à ce propos la question du community manager tout à l'heure

Dominique Lahary : l'ADBU a utilisé ces méthodes

Claire Bongrand : redonner un espace de débat à Chloé et Anna, interview croisée dans la revue et les réseaux sociaux; remettre la place au débat, il faut un très bon médiateur ! Permettrait de remettre le débat, permettrait peut-être de mettre en place le débat

Claire Tailliant : focale sur la surveillance/Anna et l'ABF. Risquerait de remettre la focale sur Anna

Pierre Halff : impossible pour Anna, d'autant plus qu'à aucun moment Chloé n'a montré un début d'approche.

Xavier Galaup : Certains groupes vont mettre des débats en place, c'est en terme de fonctionnement de l'association qui seront peut-être à revoir par le prochain bureau ; une nouvelle lettre électronique risque de faire repartir le débat.

Vote des présidents "pour une lettre électronique"
4 pour - 4 abstentions - 9 contre

Pierre Halff : Je déplore la manière dont la crise a été réglée, je démissionne de mes fonctions.

Fabrice Boyer : Pourquoi ne pas prendre la proposition de Dominique de faire un communiqué ?

Xavier Galaup : il y a d'autres formes qui ont été évoquées : communiqué, article dans BIBLIOTHEQUE(S)

Dominique Lahary : on est juste avant Strasbourg et la journée doit être assumée comme une journée nationale.

Sylvie : certains étant sortis, on fait une pause.

Xavier Galaup : proposition de Fabrice et Dominique : prendre pour base la motion Auvergne : accès libre à l'info et au savoir (cf Biblib), liberté d'expression; faire travailler un avocat si nécessaire pour avoir une analyse juridique/positions fonctionnaires face à certaines injonctions.

Vote du communiqué ABF en ligne s'inspirant de la motion Auvergne
Pour : 13 - Abstention : 3 - Contre : 0

Stratégie à 1 an : Faire pratiquer une analyse juridique sur les consultations internet en bibliothèque et à distance + recueil de cas pratiques juridique/déontologique pour avoir une position déontologique de l'association. La réglementation est spécifique à la France, souvent critiquée par Eblida et l'Ifla. Il manque d'analyse juridique pour répondre à Silvère Mercier

Vote pour une analyse juridique
Pour : 18

Olivia de la Panneterie : il serait important que la revue soit le lieu de réponse/suite et pour parler des décisions prises. La crise est partie de la revue, elle doit être le support pour les suites à donner

Claire Bongrand : penser à solliciter les juristes de la BNF/BPI

Pascal W.: c'est un travail qui doit être continu.

Xavier : fera partie du contenu de la lettre de mission de la commission. Il est question de “Libertés numériques” pour le prochain thème du numéro de décembre 2019 de la revue. Dossier ou focus sur les libertés numériques à réfléchir (avoir des exemples venant de l'étranger, cas pratiques de collègues)

Fabrice Boyer : se pose la question de la commission numérique + lettre de mission. Pour info, en Auvergne, une journée d'étude est proposée au moment de l'AG.

Sylvie Larigauderie : groupe réactif sur les réseaux sociaux ?

Xavier : Cela relève du “community manager” mais nous n'avons pas les moyens financiers. Je propose de créer un groupe réactif.

Communiqué : 1 abstention - 15 pour
--

Repas 12h00

Commission Stratégie numérique

- Quelle évolution de la commission pour cette fin de mandat (nouvelles candidatures reçues) ?
 - Une nouvelle candidature : Stéphane Dumas validée par le BN. Pas d'appel à candidature, élargir les périmètres de la commission, intégrer la charte Bib'lib
- **Fabrice Boyer** propose de fixer des objectifs annuels (ex : 2019 = dossier bibliothèques), d'autant plus que toutes les commissions ont à faire avec le numérique.
- **Jean Rémi François** : préciser que la nécessité de la transversalité, notamment avec les autres commissions (qui peuvent venir en soutien sur certains sujets, pédagogie etc.)
 - Après le congrès Xavier a contacté les membres de la commission, actuellement elle est en sommeil. Après le vote de la nouvelle lettre de mission, solliciter les membres actuels, lancer un appel à candidature pour un.e responsable de la commission. Vote de la lettre de mission pour fin octobre, . Virginie prévient Stéphane Dumas.
 - quid de Chloé et Pierre signataires de la tribune ?
 - Olivier : si on recontacte les membres non démissionnaires, ils sauront à quoi s'attendre. Sylvie précise que les candidatures aux commissions sont soumises à validation par le BN. Tous seront sollicités, à charge pour les nouvelles instances d'être vigilants et éventuellement de démettre de la commission.

Charte Bib'lib suivie par Sébastien Lagarde jusqu'à la fin du mandat

- Eléments donnés par Lionel Dujol. 12 demandes en cours depuis 2017 + 1 qui devient d'arriver (Département Gironde). Tableau alimenté jusqu'en 2016, rien pour 2017, 1 nouvelle demande en juillet et 1 en août. Est-on sûrs que les refus ont été argumentés ? (Lionel transmettait les explications des raisons pour lesquelles la labellisation était refusée)
- Olivia : toutes les collectivités peuvent adhérer à la charte, ensuite il faut décider des labellisations et de leurs niveaux. Lionel faisait un travail de fond auprès des collectivités.
- Sébastien : mettre à jour les modes d'attribution, les rendre davantage transparents. Actuellement, les membres du comité sont encore sollicités.
- Viviane : modifier l'accès sur le site, le rendre plus lisible ?
- Olivia : informer les membres (hors Thomas qui a démissionné) et leur proposer de rejoindre le nouveau comité.
- Nouvel article à paraître sur le numérique dans la revue de décembre
- Dissolution du comité Bib'lib : mandaté pour rédiger la charte, c'est Lionel qui a été seul à suivre les dossiers de validation, ce sera à la commission numérique de suivre la charte

Vote : dissolution du comité Bib'lib Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 1

Modification de l'intitulé de la commission numérique (suppression du stratégie) : **unanimité**

Community manager

- nécessité d'être davantage présents sur les réseaux sociaux pour être plus réactif. Impossible de financer un poste.
- créer une politique éditoriale
- relai des positions, faire de la veille, aller chercher du public. Permanents de l'ABF (Olivia, Aurélie, David), trouver des relais au CN, dans les groupes
- Dominique : quels canaux, quelle autonomie des commissions ? Trouver des outils pour définir la communication institutionnelle.
- Pas assez présents sur twitter
- Eric : le principe de demander à des collègues de faire un travail de chargé de communication est gênant.
- Claire : il faut quelqu'un qui chapeaute, ait une vue d'ensemble. Tout est hétérogène !
- Xavier : il faudrait un membre du BN pour la validation politique, en cas de crise solliciter le CN qui puisse réagir.
- Olivia : c'est le moment ou jamais de considérer l'ABF dans sa globalité ; l'étude financière estime un mi-temps à 22 200 € (déficit 2017 = 37 000€). Utiliser les compétences, définir des priorités aux permanents.
- Claire : mettre en place une procédure d'urgence ?
- Fabrice : expérience du tweet pendant la campagne présidentielle, compliqué de savoir à qui l'on parle et comment suivre les débats : (suivre les fils twitters, comprendre qui, quels rebonds...). Complexité, ou bien considérer que c'est un fil uniquement d'information.
- Claire : on peut annoncer que l'on ne répond pas, mais prévision d'une architecture de relai.
- Jean Rémi : il faut savoir dire stop ; il y a le bureau et l'illettrisme : peut-être avoir des profils un peu plus numériques dans les commissions, réfléchir à une organisation
- Antoine : actif au moment des congrès ou moments forts, à certains moments uniquement consultation. Nombreux modes de communication, les bibliothécaires sont beaucoup sur twitter ; peut-être un moyen d'impliquer de nouveaux adhérents ?
- Thomas : Nous sommes 3 membres à gérer dans légothèque ; le compte abf a 3000 adhérents. pourquoi ne pas faire un appel dans la lettre électronique, sur twitter. Il faudrait formaliser les choses.
- Xavier : mettre dans les prochaines commissions la nécessité d'avoir un.e correspondant.e numérique.
- Olivier : état des lieux de la présence numérique de l'ABF ? Oui, c'est sur le rapport d'activité, nécessaire pour les demandes de subvention. Xavier : il faut faire un état des lieux, appel à bénévoles dans les groupes et les commissions.
- Claire : jeux vidéo 15 administrateurs + compte messenger qui permet de faire de la veille en cas de situation de crise.
- Xavier : c'est twitter qui pose le plus de difficultés, notamment faire attention à la journée du 12/12.

Elections

- Point sur les appels à candidatures
 - Marianne Masson en Lorraine : que des femmes !
 - Pays de Loire, peu de candidats, pas de visibilité pour la présidence
 - Patrice Megel pour PACA : il devrait y avoir une candidate
 - Languedoc-Roussillon : peut-être un candidat, tout le CA est démissionnaire
 - Franche Comté en difficulté comme Poitou Charente, Champagne-Ardenne, Aquitaine
 - Nord : sur-représentation du Nord/Picardie
 - Alsace : trésorier, président possible
- **Dominique Lahary** signale que le poste de président n'est pas indispensable dans la loi 1901, mais dans les statuts de l'ABF oui. Quelle représentation au national s'il n'y a pas de président ?
- **Violaine Godin** : s'il n'y a pas de président alors qu'il y a site de formation ?
- **Xavier** : on peut envisager de rattacher à un autre groupe.
- **Fabrice** : fusions entre groupes ? Mais risque de démotivation sur des territoires trop importants.
- **Pascal** : ce peut être provisoire.

Séminaire à Lyon janvier 2019

- Élections du prochain Bureau
- Thèmes des ateliers :
 - vie de l'association : organiser les ateliers sur le rôle et les outils de communication mis à disposition et pas ou mal utilisés ; résultat de l'enquête. Communiquer dès maintenant vers les candidats pour les rassurer. Prochaine lettre électronique consacrée à la vie de l'association. (1 atelier sur les outils et 1 sur les nouvelles pistes)
 - comité d'éthique propose un atelier sur le code de déontologie
- tout le séminaire sera consacré à la vie de l'association.

Renouvellement commissions

- Commission formation : gros renouvellement, Cécile Trevian est responsable de la commission (Cécile et Sylvie) ne restent que le temps de passer le relais. Gros dossiers à traiter. Un appel à candidature sera rédigé.
- Stratégie numérique
- Commission advocacy : Anne Verneuil n'est plus responsable, un appel à candidature sera à lancer. L'enquête est en stand-by (voir pire)
- RH : est à dynamiser. Groupe facebook très suivi. difficile de suivre l'ensemble des questions statutaires. Sébastien se présente à la présidence IdF, se posera la question de la responsabilité des commissions.
- Vie de l'association : appel à candidature pour la responsabilité, membres dynamiques
- Bib en réseau, validation candidature Dominique Lahary (passera la main en 2019)
Vote pour à l'unanimité
- Légothèque : renouvellement de la responsabilité. Thomas Colombera se présente.
Vote pour à l'unanimité
- Groupe de travail sur les migrants ? : actuellement aucun retour des contacts pris, voir avec les collègues ayant participé au congrès. Projet "Liv' exil" : proposer à des migrants de devenir (ou redevenir) bibliothécaires ; à proposer aux prochaines instances.
Article prévu pour le prochain n° BIBLIOTHEQUE(s). JE prévues en Auvergne et en Limousin.
Thomas Colombera : Il faut formaliser qui fait quoi (Légothèque est impliqué sur l'interculturalité)

Refonte du code de déontologie

Réunion le 1er octobre. Reprise du texte actuel à amender (voir document partagé). Faut-il se rapprocher d'autres asso pro et assos d'élus ? Deuxième réunion prévue en mars. On peut le rattacher à Bib'lib. Prévoir d'inviter le comité d'éthique au CN.

Journées d'étude 2019

- Le 17 janvier à Mâcon "hétérogène ça vous gêne" (commission Bibs en réseau) (demande de subvention à faire avec le groupe Bourgogne ?)
- 1er semestre JE proposé par ACCESSIBIB : les DYS et de l'élargissement de l'Exception handicap aux publics dys : en lien avec le ministère (voir partage des coûts).
- Le 16 mai à la BnF : Bibliothèque participative et public jeunesse (CLPJ et ABF)
- 18 novembre : BU/BS à Versailles. Possibilité de mécénat par Versailles (repas, accueil, fichier communication). Lancement de l'idée de groupes de travail (bibliothécaire spécialisé mouton à 5 pattes) : validation : unanimité

Pour les 2 autres journées, attente des fiches projets à voter lors du séminaire.

Olivia : Impact des journées nationales au niveau des frais et du travail pour le siège, qui ne sont pas suffisamment anticipées dans le prévisionnel.

2018 :

- Point sur les inscriptions de la journée du 15 octobre sur "les droits culturels et publics empêchés" : 70 inscriptions/9 intervenants dont 17 inscriptions payantes, ce qui équilibre avec les dépenses. Lieu : Robert Debré ; présence du ministère (culture - justice et culture-santé), partenariat avec la FILL.
- 12 décembre "bibliothèques et valeurs de la République" : coût ABF = café

Accessibilité

- Point sur la réunion avec la commission accessibilité en juillet : demande formelle de la commission d'avoir recours à des e-pub, de la boutique. Recherche de propositions viables financièrement.
- Coût des e-pubs pour les publications : demande de devis faite à Denis Pichelin qui a eu beaucoup de mal à les obtenir. Il faut en parler en comité éditorial avec David Cilia.

Voici les montants très différents des 3 devis, il faut étudier les prestations en détail :

- 1/ L'agences : 45 552 €HT pour 4 publications / an
- 2/ Infoscribe : pour pdf interactif et full accessible (format Daisy) : 110 €HT x 4 publications = 440 €HT et Epub3 redistribuable : 190 €HT x 4 = 760 €HTt
- 3/ CD Concept : Le tarif est à la page environ 6000 €HT pour la revue et 2000 €HT pour les Médiathèmes : 8000 €HT pour les 4 publications/an
 - Fabrice : demander des subventions auprès du ministère, de la FILL, CNL à voir avec les nouveaux champs d'action définis en 2019

- Publications

- Point sur les ventes (légère augmentation des ventes de la revue en pdf), communiquer sur le fait que les pdf sont accessibles gratuitement pour les abonnés
- Thèmes des futurs Médiathèmes

Lancement concertation « réflexion sur une loi »

Proposition de texte pour introduire la réflexion pour agorabib. Rappel du contexte. Reprendre le texte de Xavier (4 rubriques).

Marianne : ajouter tout ce qui concerne le patrimoine, d'autant qu'un décret modifiant le code du patrimoine devrait être publié. Révision annoncée de la DGD (signalisation des collections)

Annonce d'un plan de réhabilitation des bibliothèques scolaires ?

Xavier fait une relance et met au vote d'ici 15 jours.

Fin à 16h